**Déclaration de la délégation algérienne**

**1ère SESSION**

**IGWG SOCIÉTÉS MILITAIRES ET DE SÉCURITÉ PRIVÉES**

**20 Mai - 24 Mai / Salle XX**

Madame la Présidente,

Ma délégation voudrait ajouter sa voix aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de cet important groupe de travail et saluer votre engagement remarquable dans ce processus.

Nous nous alignons, par ailleurs, à la déclaration du GA.

Madame la Présidente,

Au cours de ces dernières années, nous assistons à une augmentation significative du nombre de PMSC de par le monde. Ces sociétés fournissent, dans différents contextes, de larges services aux Gouvernements, aux sociétés nationales et transnationales et aux organisations non gouvernementales.

Bien qu'initialement liées au soutien logistique et administratif et à des fonctions de gardiennage, la majorité des PMSC s’implique dans des activités et à des fonctions incombant traditionnellement aux institutions étatiques.

Il ne fait aucun doute que cet état de fait a engendré des défis et des implications sur les droits humains et a contribué à alimenter la discussion importante sur la mesure par laquelle les acteurs privés peuvent être tenus pour responsables de violations des droits de l'homme.

Du reste, en cas de violations des droits de l’homme, les victimes doivent avoir le droit à un recours effectif, y compris le droit à une réparation adéquate du préjudice subi.

Ma délégation suivra avec grand intérêt l’évolution des travaux de ce Groupe de travail et espère que les discussions seront fructueuses et n’entraveront pas leur progrès.

Je vous remercie